



Pandobac

Service clé en main
d'emballages réemployables
de transport en B2B pour répondre
aux enjeux de la REP EIC et de la loi
AGEC

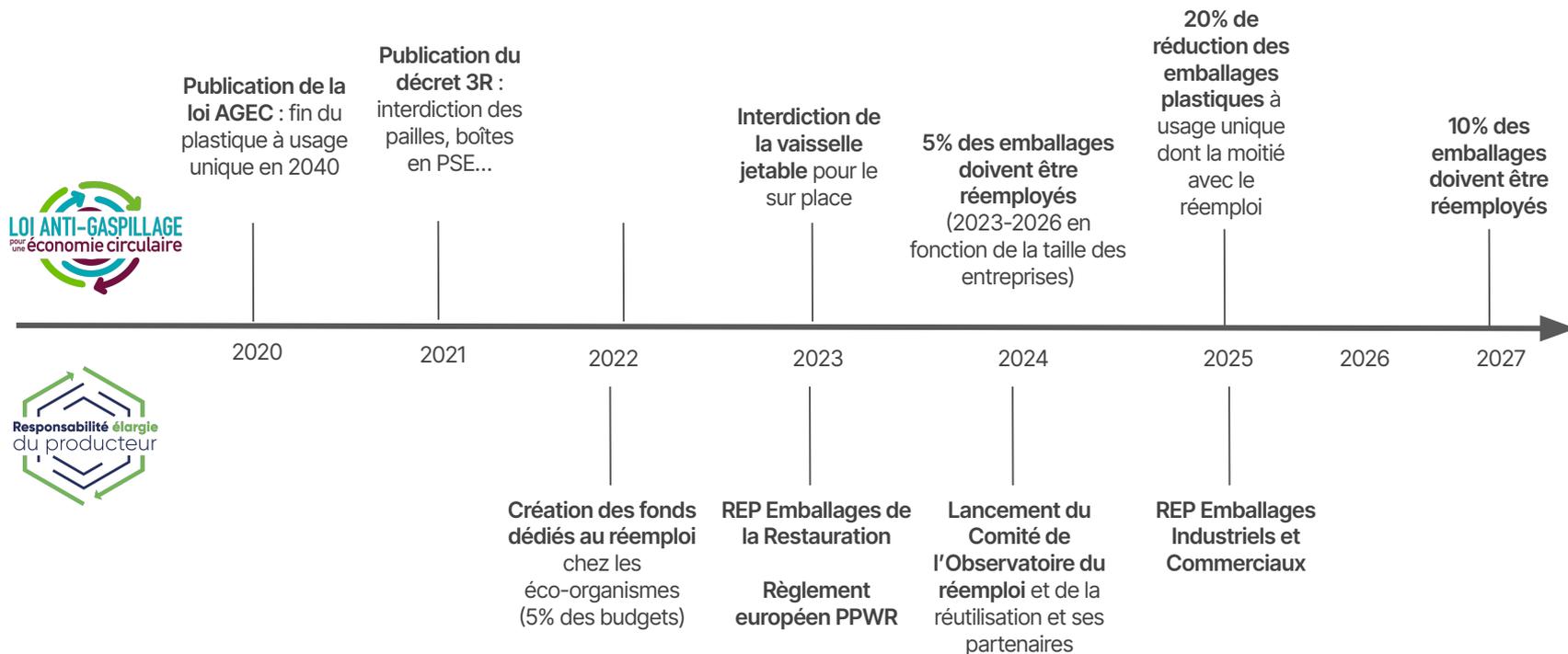


Déroulé de la présentation

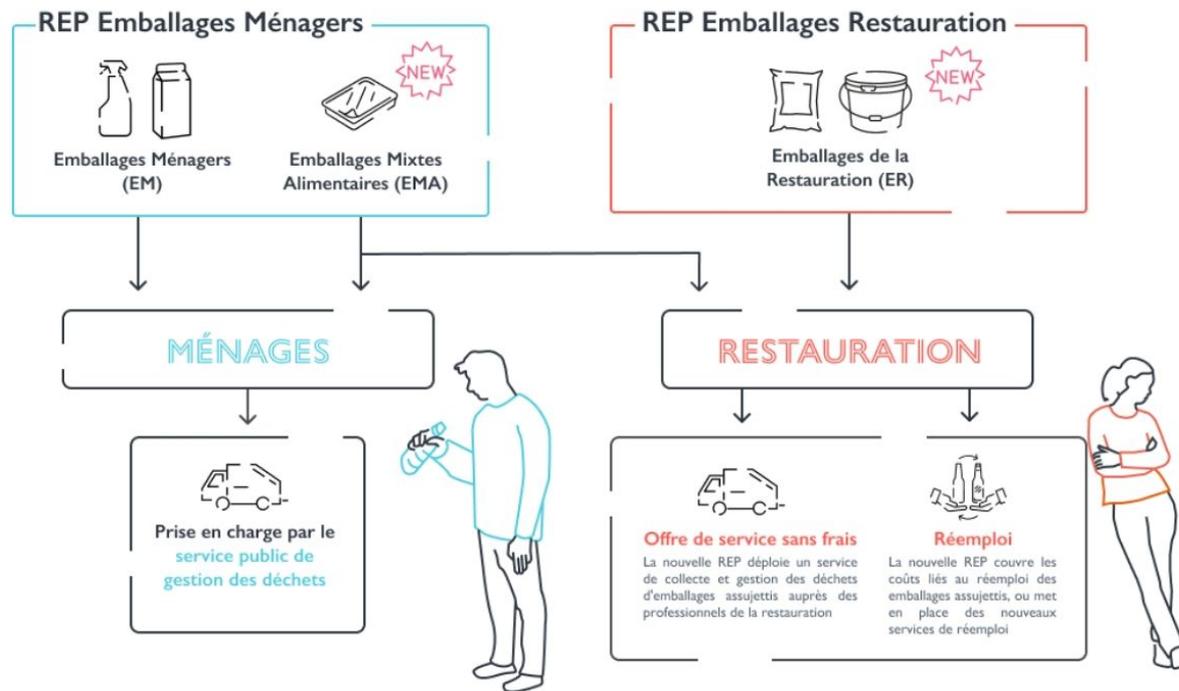
- 1 Rappel des obligations : Réemploi des emballages et REP
- 2 Focus sur la REP EIC : où en est-on ?
- 3 Quels impacts à prévoir pour vous ?
- 4 Solutions pour réduire les éco-contributions : 3R
- 5 Focus sur la solution Pandobac : le réemploi des emballages logistiques



Rappel des obligations : Réemploi des emballages et REP



Emballages concernés par les REP existantes

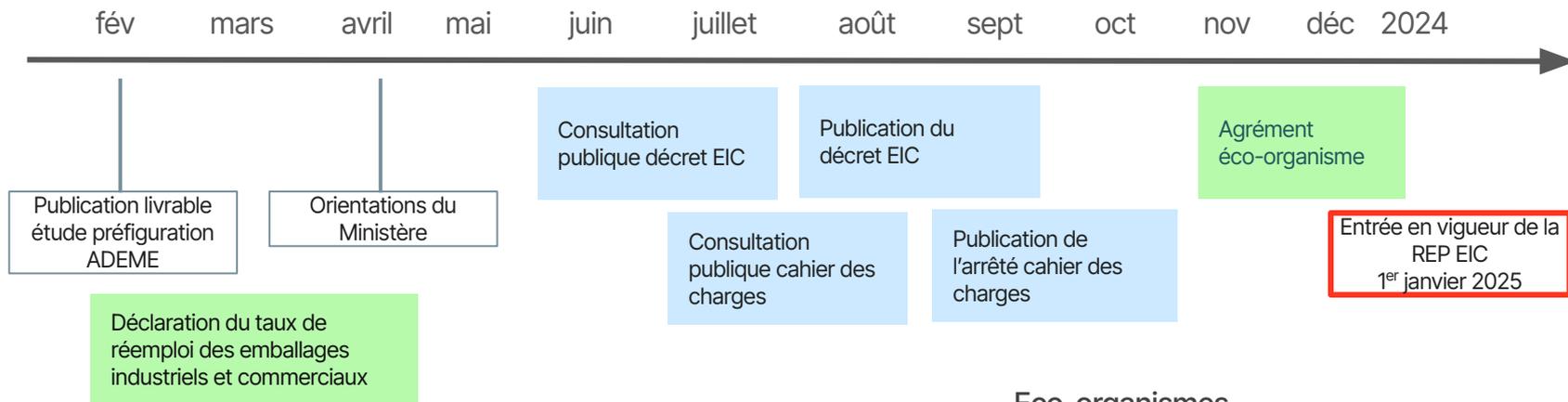


Liste exhaustive des emballages de la REP Restauration avec les contenances/poids de produits associés dans [l'arrêté](#) correspondant.

Source : CITEO



Focus sur la REP EIC : planning



Les textes relatifs à la **REP Emballages Industriels et commerciaux (EIC)** étaient suspendus à la mise en place du nouveau gouvernement. La publication du décret et de cahier des charges afférent devrait être imminente (octobre) et confirmer ou non la volonté de fusionner les REP EIC et Emballages de la Restauration.

Eco-organismes candidats

Léko

© I I T E ©

twice



ecomaison



Focus sur la REP EIC : actions menées

Etude de préfiguration de la filière REP emballages industriels et commerciaux par l'ADEME - février 2024

1ère version des hypothèses de travail pour l'élaboration du cadre réglementaire de la REP EIC par la DGPR + contribution des professionnels - mai 2024

Etude "Identifier et caractériser les solutions réemployables opérationnelles des emballages industriels et commerciaux en France" par l'ADEME - en cours

Objectif : apporter aux acteurs des éléments opérationnels pour favoriser le passage au réemploi dans le cadre des EIC

Pour y participer : [formulaire](#) à remplir

Comité réemploi Twiice

Objectif : élaborer le plan d'action pour promouvoir le réemploi

Etude de préfiguration du ou des dispositif.s de réemploi cible.s pour la REP Emballages Industriels et Commerciaux (EIC) par CITEO - en cours.
Objectif : dimensionner le soutien de CITEO au réemploi des EIC



Impacts à prévoir : comptabilisation

Dorénavant, il faut comptabiliser et caractériser tous les types d'emballages mis sur le marché, à séparer par REP (pour le moment) :

Pour les emballages à usage unique

Nouvelles données à suivre et à consigner

- Caractéristiques techniques de chaque emballage (poids, matériau, recyclabilité, etc...)
- Volumes de mises sur les marchés en fonction des destinataires

Pour les emballages réemployés

Méthode de comptabilisation des emballages réemployés de l'ADEME

- Nécessité de tracer l'emballage pour s'assurer du caractère "réemployé"
- Calcul fait par le "pooler" lorsqu'il y en a un



Impacts à prévoir : éco-contributions

Obligation d'adhérer à un éco-organisme, de déclarer et de payer une éco-contribution en fonction du nombre d'emballages et de leur type.

Pour la REP Restauration : **éco-contribution minimale de 80€ annuelle** (moins de 1000 emballages).

Barème complet à télécharger sur le [site de CITEO Pro](#).

Pour la REP EIC, barème non encore connu, mais probablement sensiblement similaire.

→ Sans éco-organisme, il faut tout de même déclarer les emballages réemployés auprès de [l'Observatoire du Réemploi](#) (prochaine session de février à avril 2025)

Codes	Matériaux	Tarif en ct €/kg
Métal		
1	Acier	3,07
2	Aluminium	4,08
Papier-Carton		
3	Papier-Carton	3,83
4	Brique	5,34
Verre		
5	Verre	1,50
Plastique		
6.1	Bouteilles, bidons et fûts en PET clair	6,06
6.2.1	Bouteilles, bidons et fûts en PE	6,67
6.2.2	Bouteilles, bidons et fûts en PP	6,67
6.2.3	Bouteilles, bidons et fûts en PET foncé/coloré	6,06
6.3.1	Emballages rigides en PE (hors bouteilles, bidons et fûts)	6,67
6.3.2	Emballages rigides en PP (hors bouteilles, bidons et fûts)	6,67
6.3.3	Emballages rigides en PET (hors bouteilles, bidons et fûts)	6,67
6.4	Emballages souples en PE	7,28
6.5	Emballages rigides en PS	7,88
6.6.1	Emballages souples en PP	8,49
6.6.2	Autres emballages complexes ou autres résines (hors PVC)	9,70
6.7	Emballages contenant du PVC	12,13
Autres matériaux		
7.1	Matériaux non transformés issus de ressources renouvelables et gérées durablement avec filière de recyclage matière ou de valorisation organique en développement (bois, liège)	3,83
7.2	Sans filière mais valorisables énergétiquement (textile, autres matériaux...)	12,13
7.3	Sans filière et non valorisables énergétiquement (grès, porcelaine, céramique)	12,13



Impacts à prévoir : sanctions

Sanctions prévues pour les entreprises et pour les éco-organismes en cas de non-respect des obligations REP :

- **pour les producteurs** : une amende qui peut atteindre jusqu'à 7 500 € par unité ou tonne de produit mis sur le marché,
- **pour les éco-organismes** : une amende administrative pouvant atteindre au maximum 10 % des éco-contributions perçues.

En réalité, les sanctions sont très peu appliquées : "les sanctions ne sont quasiment jamais mobilisées que ce soit à l'égard des éco-organismes manquant à leurs objectifs ou des metteurs en marché fraudeurs" d'après le rapport sur les filières REP sorti en juin 2024.

Il est préconisé dans le rapport d'avoir une **instance de régulation des filières REP, qui aura la responsabilité d'appliquer les sanctions.**



Impacts à prévoir : financements sur le réemploi

2 types de financements possibles sur la REP CHR (probablement les mêmes sur la REP EIC) :

Collecte des emballages destinés à être réemployés

Correspond à la collecte en point de restauration vers des centres de massification (tri et lavage). Plutôt à destination des grossistes et des distributeurs. 10M € estimés pour 2024.

S'inscrire sur le [site de CITEO Pro](#).

Projets de réemploi d'emballages

Les éco-organismes doivent allouer 5% de leur budget annuel au développement du réemploi. Ce fonds réemploi pourrait à terme être transféré à l'ADEME (dans les préconisations du rapport).

Sur la REP Restauration : CITEO Pro finance les projets de réemploi via un [appel à projets](#). Pour 2024, 233 000€ sont prévus.

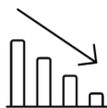
Conditions : être adhérent CITEO Pro et avoir un projet sur les emballages peu ou pas réemployés et dotés d'un potentiel de réemploi important (bidons, seaux, bocaux, bacs gastronormes, ...)



Solutions pour réduire les éco-contributions

Les éco-organismes prévoient des éco-modulations et pénalités pour favoriser certains emballages.

Eco-modulations pressenties pour 2025 basées sur les 3R :



Réduire

Réduction du poids des emballages par l'éco-conception : mise en place d'un **"bonus réduction"**.



Réemployer

Pas d'éco-contribution pour les emballages réemployés

Pour les emballages réemployables sur la première mise sur le marché, à l'étude.



Recycler

Incorporation de matière recyclée dans les emballages : déjà présent dans la REP emballages ménagers.

Pénalités pour les éléments perturbateurs au recyclage.



Focus sur Pandobac : périmètre

Emballages remplacés par Pandobac

Cartons de regroupement et de transport



Cagettes en bois (fruits et légumes)



Caisses PSE (produits de la mer)



Focus sur Pandobac : solutions

Pandobac est expert du réemploi d'emballages
entre professionnels de l'alimentaire



Choix et location de
contenants durables
et adaptés



Scan et suivi des
contenants via une
application dédiée



Collecte de
contenants via une
logistique inversée



Lavage des
contenants pour leur
remise en service



Conseil et formation
en réemploi
d'emballages



Focus sur Pandobac : illustrations



Focus sur Pandobac : avantages

Jusqu'à 30% de réduction des coûts logistiques liés aux emballages

Grâce au système de location à l'utilisation, dont le coût est dégressif en fonction des volumes, la solution Pandobac offre une alternative économique aux emballages jetables. De plus, nos bacs sont exonérés d'éco-contribution dans le cadre des REP.

Réduction de 60% de votre impact carbone

Selon l'analyse de cycle de vie du cabinet MU, notre solution est plus écologique que les emballages jetables à partir de 25 rotations et permet de réduire l'impact carbone.

100% conforme à la réglementation

Les bacs réutilisables de transport vous permettent d'atteindre les objectifs de réemploi plus facilement et plus rapidement qu'avec les emballages primaires.



Étapes de lancement de projet

Alignement	Définition d'un périmètre (usines, produits, clients) et d'une équipe projet Validation du budget Dépôt de dossiers de financement
Étude de faisabilité 3 mois	Diagnostic : Analyser le fonctionnement actuel et les contraintes Benchmark : Identifier les solutions les plus adaptées (bacs, automatisation, traçabilité...) Modélisation : Modéliser des scénarios logistiques et estimer les impacts financiers, humains, opérationnels, environnementaux Recommandations : Émettre des recommandations pour mettre en place un pilote et identifier les critères optimisés de déploiement
Pilote 6 mois	Objectifs : Tester les solutions avec des pilotes et suivre les indicateurs Mesurer les impacts réels
Déploiement	Objectifs : Mettre en place les solutions à grande échelle Déployer le schéma logistique à l'échelle du groupe



Focus sur Pandobac : clients

Viande



Fruits & légumes



Boulangerie



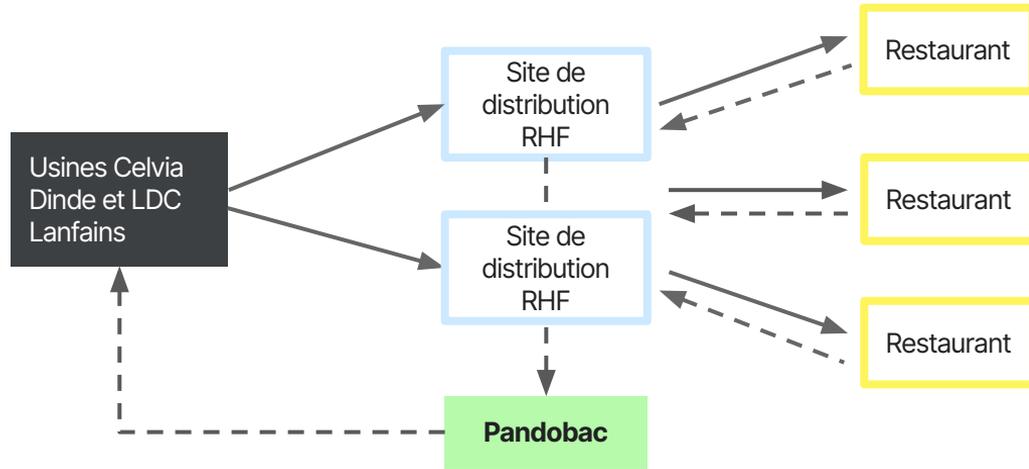
Produits laitiers



Produits de la mer



Focus sur Pandobac : cas client Volfrance (LDC)

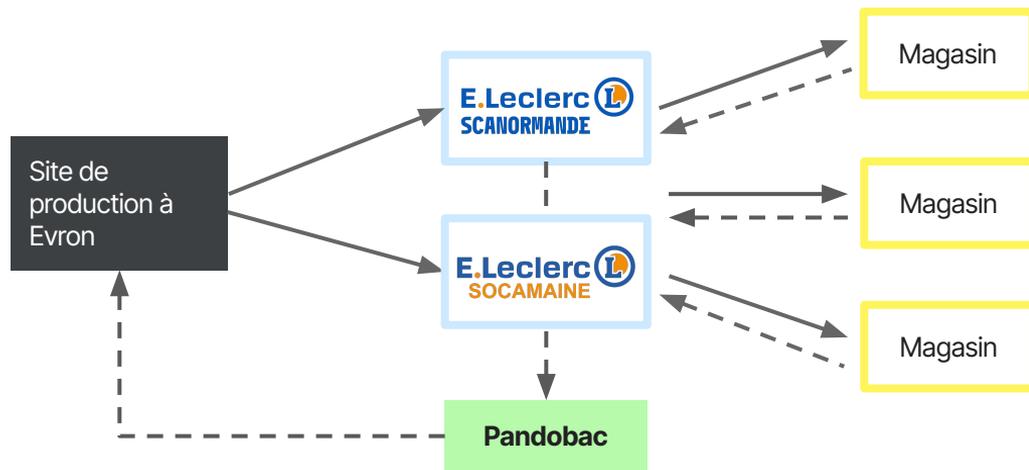


Chiffres clés :

- 15 000 cartons remplacés en 4 mois
- 97% de taux de retour
- 9 tonnes de CO2 économisés
- 4 500 L d'eau préservés
- 10 centimes d'économie par emballage

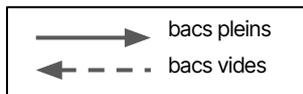


Focus sur Pandobac : cas client Groupe Bel



Etude de faisabilité et modélisation économique

- 10% de réduction des coûts liés aux emballages de transport
- 3 fois moins d'émissions de CO2 et 20L d'eau par kg de marchandise transportée par rapport au carton
- diminution de 98% des emballages logistiques à usage unique
- diminution de 60% de temps de gestion en magasins



Merci pour votre attention !



[Site internet](#)



[LinkedIn](#)



[Instagram](#)



Shu ZHANG

CEO et cofondatrice

+33 (0)687420069

shu.zhang@pandobac.com

